

Programme particulier d'urbanisme du quartier Sainte-Marie



Office de consultation publique de Montréal : 12 mai 2011

Le secteur Parthenais

Les abords de la station de métro Papineau

Les abords de la rue Notre-Dame

Le secteur d'emploi

1 Plan de la présentation

- 1- Mise en contexte
- 2- Zones d'intervention
- 3- Conclusion



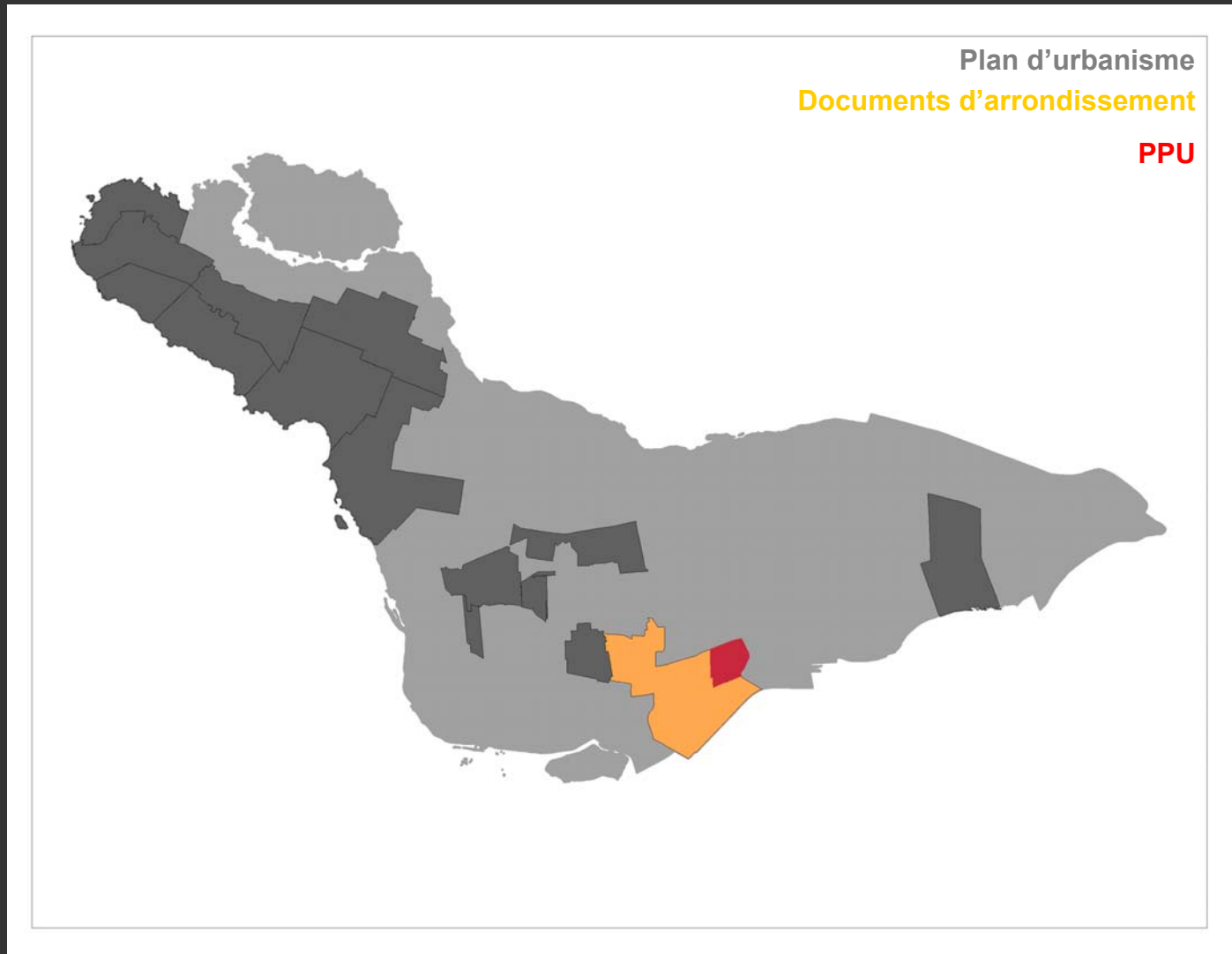
1

Mise en contexte

Jun 2010 : mandat de planification

- Énoncé d'aménagement du centre-ville
- Programmes particulier d'urbanisme
 - Quartier Sainte-Marie
 - Quartier des grands jardins
 - Quartier des spectacles – Secteur est

Qu'est-ce qu'un programme particulier d'urbanisme (PPU) ?



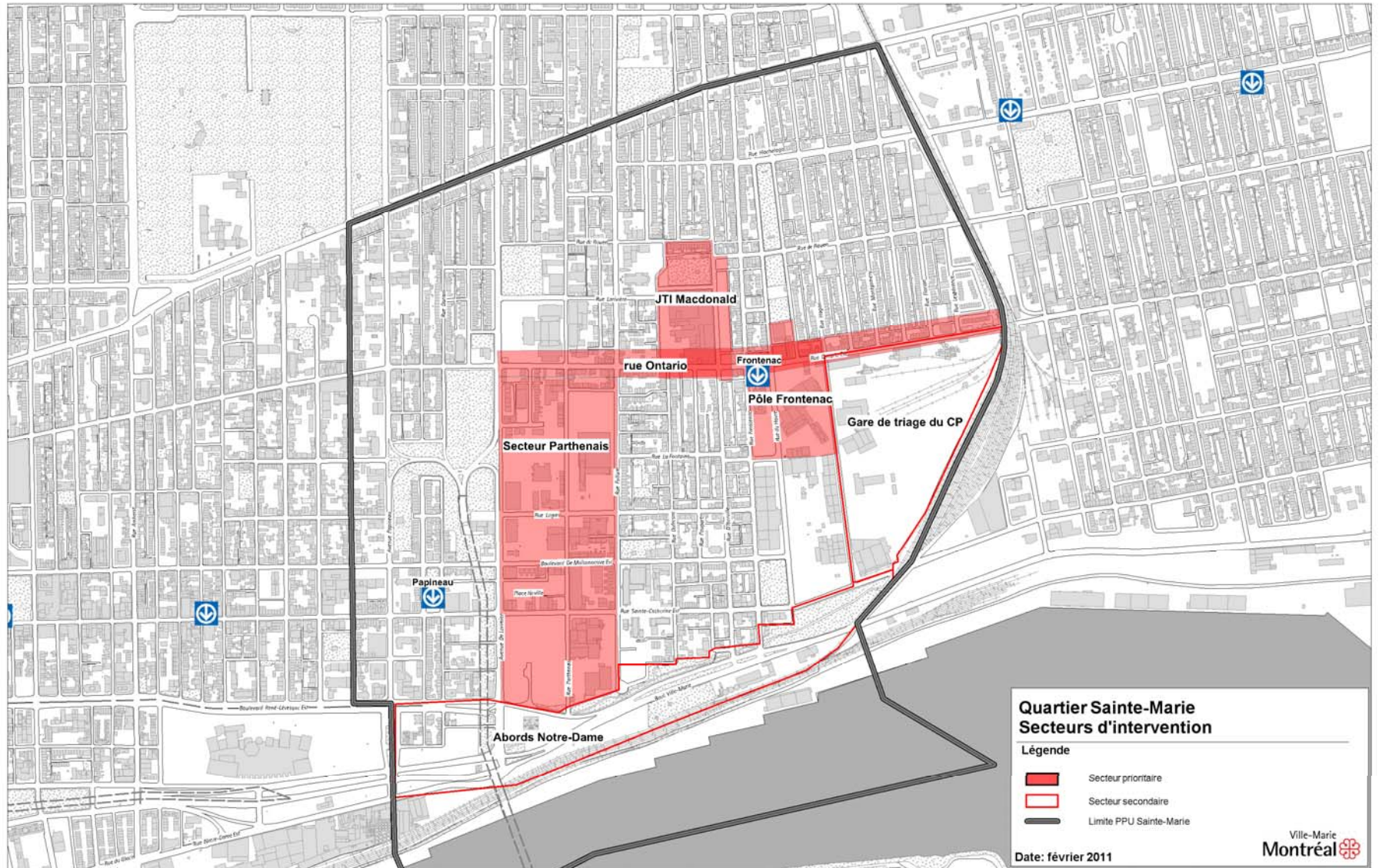
Territoire d'application



- | 1 La qualité des milieux de vie
- | 2 La mise en valeur du potentiel de développement du territoire
- | 3 Le développement d'une économie diversifiée



Secteurs d'intervention prioritaire



2

Zones d'intervention

Le secteur Parthenais

Ontario



Le secteur Parthenais

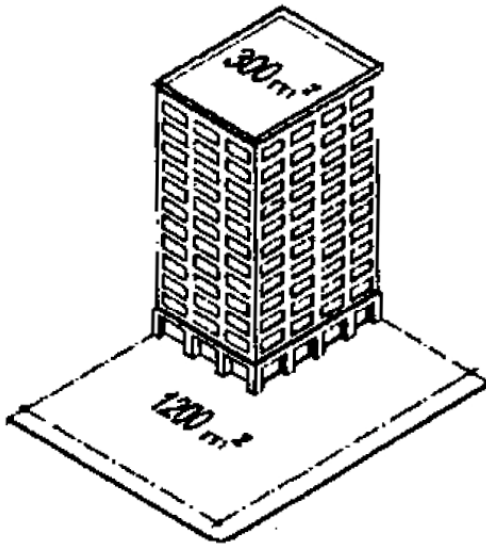


Orientations générales:

- Profiter des opportunités de développement dans ce secteur pour resserrer le tissu urbain
 - Offrir des parcours conviviaux et des aménagements de qualité en appui à la densification du secteur
1. Resserrer le tissu urbain par l'insertion de nouvelles constructions sur les terrains vacants ou sous-utilisés localisés au cœur des îlots
 2. Créer une trame piétonne interne favorisant la perméabilité des îlots et la mobilité active
 3. Favoriser la convivialité des corridors piétons sous le pont Jacques-Cartier, en poursuivant notamment les initiatives de verdissement entamées par l'organisme Soverdi
 4. Favoriser la création de liens entre la nouvelle trame proposée dans le cadre du développement de l'îlot De Lorimier et la trame existante à l'ouest de l'avenue De Lorimier
 5. Favoriser la mise en valeur du site historique du Pied-du-Courant et de la station de pompage Craig
 6. Encourager l'animation de la rue Sainte-Catherine en intégrant des commerces au rez-de-chaussée des bâtiments ayant façade sur rue

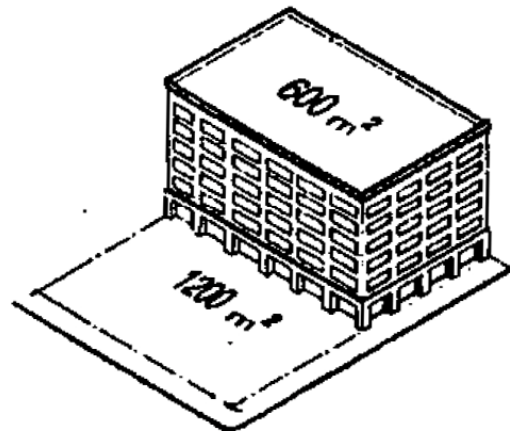
Densité = coefficient d'occupation du sol (C.O.S)

12 ÉTAGES



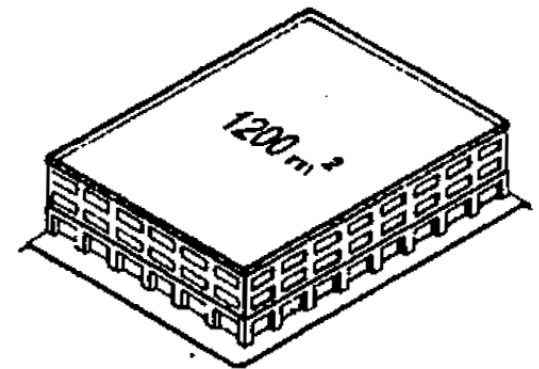
$$\frac{12 \times 300 \text{ m}^2}{1200 \text{ m}^2} = 3$$

6 ÉTAGES



$$\frac{6 \times 600 \text{ m}^2}{1200 \text{ m}^2} = 3$$

3 ÉTAGES



$$\frac{3 \times 1200 \text{ m}^2}{1200 \text{ m}^2} = 3$$

2

Modifications des paramètres réglementaires

Îlot SQ

Densité

4 → 6

Hauteur (m)

16 → 25

RU

Hauteur = 16 m

Îlot De Lorimier

Densité

4 → 6

Hauteur (m)

44

RU

Densité = 4

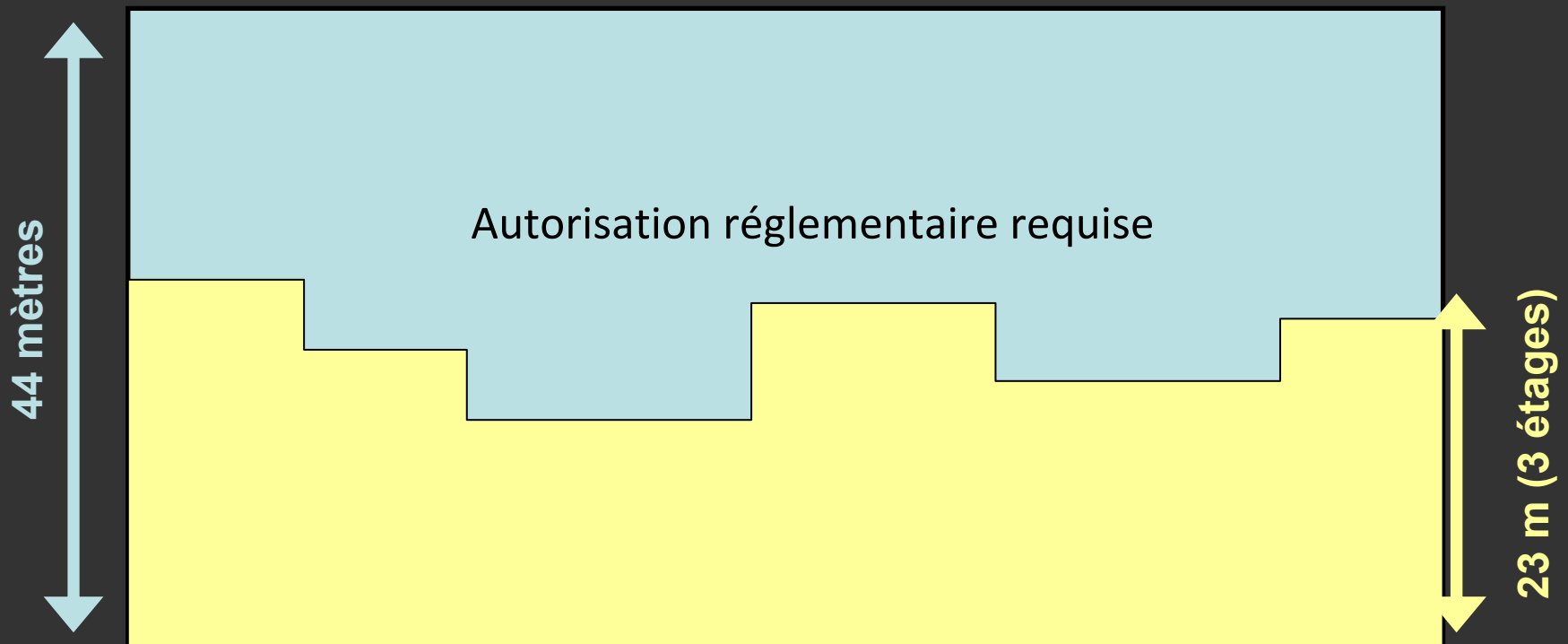
Hauteur = 23 m (3étages)

Usage = I.2C



Plan d'urbanisme VS Règlement d'urbanisme

Plan d'urbanisme



Règlement d'urbanisme de l'arrondissement

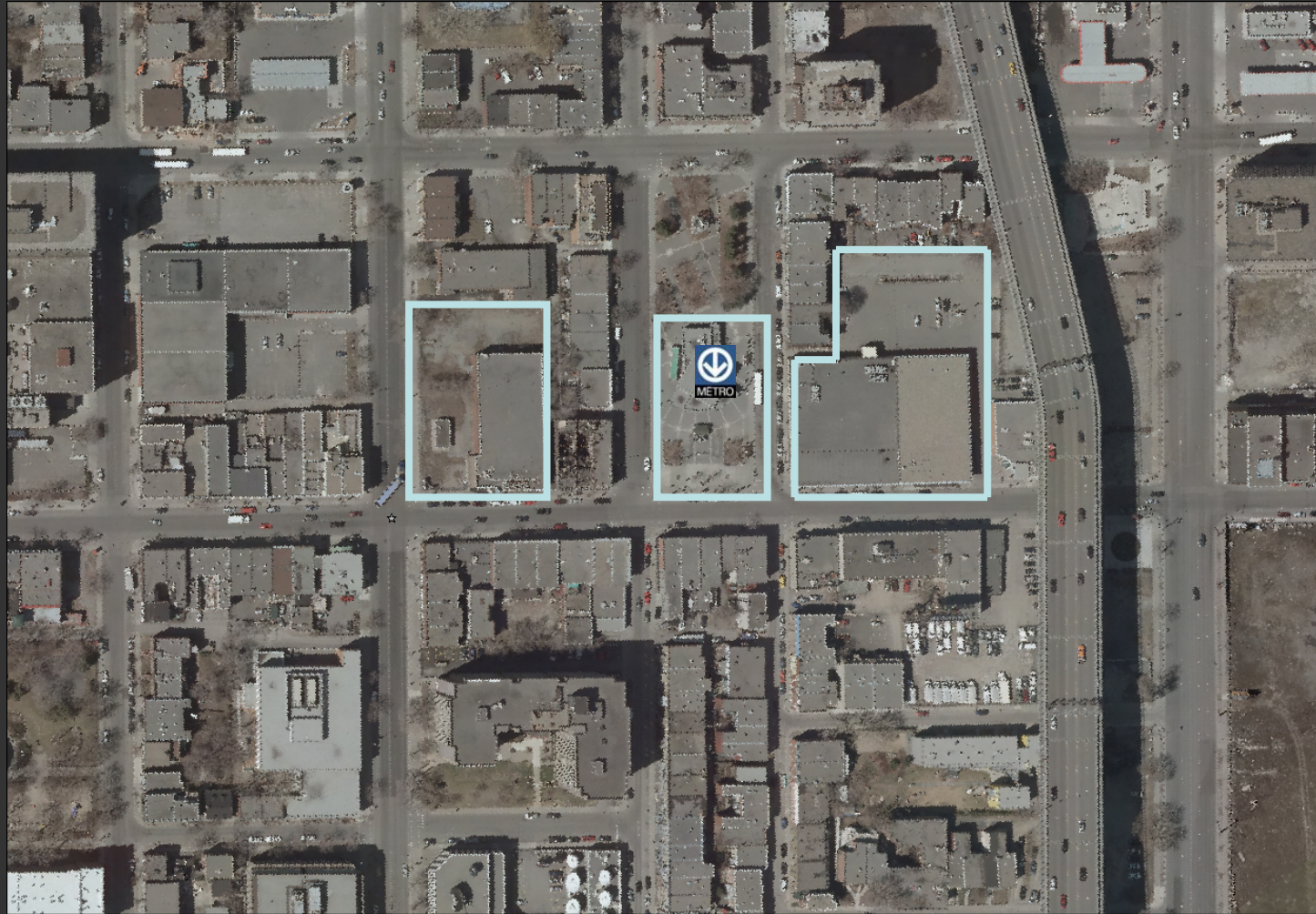
Les abords de la rue Notre-Dame



L'entrée de ville



Métro Papineau



Densité
4 → 6

Hauteur (m)
16 → 35

RU
Densité = 4
Hauteur = 16 m

Économie favorisant les arts et la culture

Secteur résidentiel



Secteur d'emploi



3

Conclusion

